

PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES

DE LA TABLE DE
GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES ET
DU TERRITOIRE DE
ROUYN-NORANDA
(UA 082-51)



Novembre 2019

COORDINATION

Nathalie Dufresne

Coordonnatrice de la Table GIRT et soutien à l'aménagement du territoire

RÉDACTION

Simon C. Roy

Stagiaire en soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion intégrée de ressources et du territoire (GIRT)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	iv
1. MISE EN CONTEXTE	5
1.1. Étapes importantes.....	6
2. RÉVISION DE L'ENTENTE ET OBJECTIFS	6
2.1. Méthodologie	6
3. PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES DE LA TABLE GIRT DE ROUYN-NORANDA (UA 082-51) : UNE ENTENTE EN CONSTANTE ÉVOLUTION	9
ANNEXE – Liste des préoccupations concertées de la TLGIRT-RN (UA 082-51).....	10
A. Approvisionnement forestier.....	10
B. Qualité de l'environnement.....	15
C. Chemins multiusages	25
D. Récréotourisme et patrimoine culturel	31
E. Communication et consultation	33

LISTE DES ACRONYMES

Sigles	Définitions
ABAT	Action boréale de l’Abitibi-Témiscamingue
ACPRN	Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda
AEC	Aire équivalente de coupe
AFAT	Association forestière de l’Abitibi-Témiscamingue
AIPL	Aire d’intensification de la production ligneuse
ATRN	Association des trappeurs de Rouyn-Noranda
BGA	Bénéficiaire de garantie d’approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché du bois
CMO	Coupe en mosaïque
CPF	Calcul de la possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CREAT	Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue
EPC	Éclaircie précommerciale
FSC® (certification)	Forest Stewardship Council®
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LADTF	Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier
MERN	Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBVT	Organisme de bassin versant du Témiscamingue
PAFIO	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
PRAN	Programmation annuelle
RADF	Règlement d’aménagement durable des forêts du domaine de l’État
RLTP	Regroupement des locataires des terres publiques
RNI	Règlement sur les normes d’intervention dans les forêts du domaine de l’État
SADF	Stratégie d’aménagement durable des forêts
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SESAT	Société de l’eau souterraine de l’Abitibi-Témiscamingue
SFI (1 – certification)	Sustainable Forestry Initiative
SFI (2 - MFFP)	Site faunique d’intérêt
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d’aménagement
UTR	Unité territoriale de référence
VNR	Volumes non récoltés
VOIC	Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
VRN	Ville de Rouyn-Noranda

1. MISE EN CONTEXTE

Au tournant de l'an 2000, un comité aviseur a été créé par les entreprises forestières qui étaient alors responsables de la planification et de l'aménagement forestier. Comme c'est encore le cas aujourd'hui, l'élaboration de l'entente GIRT visait à mettre l'accent sur les préoccupations de l'ensemble des utilisateurs concernés par la gestion de la forêt publique. Une première entente fut donc élaborée en 2004, regroupant les préoccupations, besoins et objectifs détaillés des utilisateurs.

Presque 10 ans plus tard, en 2013, cette entente fit l'objet d'une première mise à jour. Cette même année marquait également un changement important dans l'aménagement forestier, avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier québécois qui redonnait la responsabilité de l'aménagement forestier au gouvernement. Ainsi, la planification doit dorénavant se faire en suivant les principes de la gestion intégrée, en collaboration avec les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mises en place pour chacune des unités d'aménagement. Le ministère doit notamment collaborer avec les TLGIRT, que ce soit pour l'élaboration du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) ou pour la consultation effectuée dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

En 2016, lors du processus d'élaboration du PAFIT couvrant la période 2018-2023, la TLGIRT de Rouyn-Noranda a produit une nouvelle liste de ses préoccupations, qu'on peut retrouver en annexe B du PAFIT 2018-2023 pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51. Ces travaux de la TLGIRT ont mené à l'élaboration des valeurs-objectifs (VO) qui ont été déposées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de les intégrer au PAFIT.

Par la suite, il a été convenu qu'une actualisation de l'entente GIRT s'avérait nécessaire. Une telle démarche a été insérée dans le plan d'action 2017-2018 de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Dès le début des travaux de révision, l'entente GIRT a été gratifiée d'un nouveau titre, soit « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) ».

Le présent document décrit la méthode utilisée pour recueillir, traiter et présenter les préoccupations des membres de la TGIRT de Rouyn-Noranda. Les résultats sont détaillés dans la liste des préoccupations concertées en annexe.

1.1. Étapes importantes

Un processus articulé de prise en compte des préoccupations des parties prenantes dans le cadre de l'aménagement de la forêt publique est en place depuis deux décennies. Voici les principales étapes de la démarche de gestion intégrée sur le territoire de Rouyn-Noranda et ses environs :

- **2000** : Mise en place du comité aviseur Norbord
- **2002** : Création d'une table de gestion intégrée des ressources (GIR) sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda
- **2004** : 1^{re} entente GIRT
- **2008** : Mise en place des unités d'aménagement forestier (UAF)
- **2013** : Mise à jour de l'entente GIRT
- **2013** : Entrée en vigueur du nouveau régime forestier québécois avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)
- **2016** : Élaboration d'un document de priorisation des préoccupations émises par la TLGIRT de Rouyn-Noranda dans le cadre du processus du PAFIT 2018-2023
- **2017 à 2019** :
 - Révision et mise à jour de l'entente GIRT
 - Nouveau titre donné à l'entente GIRT, soit « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) »

2. RÉVISION DE L'ENTENTE

En 2018, un comité technique a été chargé de discuter de la révision de l'entente GIRT. L'un des objectifs de cette démarche était de mettre à jour un document qui servirait de référence pour l'ensemble des usagers de la forêt publique. Il a donc été décidé d'utiliser la liste des préoccupations énumérées en 2016 par la TLGIRT comme document de base pour la mise à jour de l'entente, tout en tenant compte des versions précédentes (2004 et 2013) comme références.

2.1. Méthodologie

La révision s'effectue à partir de la liste des préoccupations énumérées en 2016 dans le cadre du processus de préparation du PAFIT 2018-2023.

En fonction des recommandations du comité technique de la Table GIRT, cette liste a été modifiée pour atteindre les objectifs suivants :

- Faciliter la lecture et la compréhension des informations contenues dans les tableaux;
- Rendre le document davantage accessible à l'ensemble des usagers de la forêt publique;
- S'assurer de présenter l'intégralité des préoccupations de la TGIRT, en tenant compte de ses mandats et du cadre réglementaire dans lequel elle évolue.

Un des objectifs ayant guidé le travail de révision a été d'élaborer la liste des préoccupations de la TLGIRT en utilisant un vocabulaire semblable à celui qu'emploie le MFFP pour ses propres documents. Ainsi, tel qu'indiqué dans le PAFIT 2018-2023 (p.107), la « TLGIRT a pour mandat de travailler à :

1. Dresser une liste des **préoccupations** identifiées par ses membres, puis les classer par **thèmes** et par ordre de **priorité** [section : **enjeux**].
2. **Documenter** les préoccupations priorisées afin de déterminer si elles soulèvent de réels enjeux.
3. Rechercher des **solutions** [objectifs-solutions] pour ces enjeux et transmettre les recommandations, incluant la documentation afférente, à la direction régionale. »

On retrouve dans les nouveaux tableaux :

1. Une section « **Enjeux** » qui regroupe les sous-sections « **Besoins/valeurs** » et « **Préoccupations** » des membres de la TLGIRT :
 - **L'enjeu** est considéré comme ce qui peut être perdu ou gagné par le ou les utilisateurs, donc c'est ce qui est en jeu.
 - **Les besoins** sont perçus comme nécessaires par le ou les utilisateurs et sont liés à l'utilisation qu'ils font du milieu forestier. Un besoin énoncé par un ou des utilisateurs n'a pas à être remis en question par les autres.
 - **Les valeurs** sont relatives aux convictions du ou des utilisateurs.
 - **Les préoccupations** sont issues de l'interaction entre une valeur ou un besoin et une problématique, vécue ou appréhendée, occasionnée par les activités d'autres intervenants sur le territoire. À noter qu'un besoin à lui seul ne peut être une préoccupation.
2. Une section « **Documentation de l'enjeu** » qui permet d'insérer des références à des documents pertinents par rapport à cet enjeu ou de proposer des pistes de réflexion pouvant aider à la formulation d'objectifs et de solutions.

3. Une section « **Solutions** » qui regroupe les sous-sections « **Objectifs concertés** » et « **Solutions possibles** », telles que définies par les membres de la TLGIRT :
 - **Les objectifs concertés** découlent d'une démarche de réflexion et de discussion de la Table GIRT qui consiste à déterminer, de façon commune, un résultat à atteindre afin de répondre à une préoccupation exprimée par un ou plusieurs utilisateurs.

Les « **Thèmes** » et « **Sous-thèmes** » correspondent à la liste des préoccupations de la Table GIRT de 2016. Chaque thème a une couleur spécifique qui lui est attribuée pour une identification rapide :

100-...	Approvisionnement forestier
200-...	Qualité de l'environnement
300-...	Chemins multiusages
400-...	Récrétourisme et patrimoine culturel
500-...	Communication et consultation

De plus, une numérotation des thèmes et sous-thèmes simplifie le classement des préoccupations. Ainsi, les thèmes s'identifient aux centaines, et les sous-thèmes aux dizaines. Cette façon de faire permet de repérer rapidement une préoccupation dans les tableaux.

Comme les « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) » constituent un document en évolution continue, l'usage de textes en couleur distingue l'état de l'information présentée dans les tableaux :

- Texte en **noir** : Il s'agit des références exactes à d'anciens documents de la TLGIRT (Entente de 2004, 2013; liste des préoccupations de 2016; VOIC élaboré par la TLGIRT; Entente Paysage; commentaires concertés de la TLGIRT sur les PAFIT et PAFIO 2018). La référence est d'ailleurs indiquée à même le texte entre parenthèses. Ces préoccupations ont été concertées par la TGIRT et peuvent être modulées selon les travaux réalisés à la Table.
- Texte en **bleu** : Il s'agit d'une nouveauté par rapport à l'entente précédente, d'ajouts ou de modifications suggérés par le ou les porteurs, dans le cadre du processus de révision. Ces sections sont temporairement inscrites en bleu pour indiquer une nouveauté. Une fois présentées officiellement à la TLGIRT, ces sections doivent être indiquées en **noir**.

Les cases des tableaux qui apparaissent en beige représentent des sections qui requièrent plus de précision et qui restent à définir ou à préciser par le ou les porteurs de ces enjeux.

3. PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES DE LA TABLE GIRT DE ROUYN-NORANDA (UA 082-51) : UNE ENTENTE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Tel que mentionné précédemment, les « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) » constituent un document qui est en évolution continue. Bien entendu, le renouvellement du PAFIT aux cinq (5) ans s'avère une occasion idéale pour mettre à jour l'entente. Toutefois, tout enjeu discuté à la Table GIRT peut faire l'objet de développement, menant à l'adaptation de son plan d'action et ayant écho sur la planification des travaux en forêt publique, durant cette période quinquennale.

A. Approvisionnement forestier

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS			Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles				
Approvisionnement forestier	Possibilité forestière	110	Accéder au plein potentiel des volumes de peuplier (2016)	Les contraintes d'aménagement et les demandes d'harmonisation diminuent les volumes récoltés de peuplier	Élément discuté en Table opérationnelle entre les BGA et le MFFP (2016) / PAFIT, p.127 <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 3</i> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) <i>Orientation 1</i> (Augmenter la valeur créer à partir du bois pour générer plus de richesse collective)				NORBORD		
		111	Récupérer les volumes de peuplier en sénescence (2016)	Les pertes liées de volumes de peuplier en sénescence font diminuer la possibilité forestière à moyen et long terme (2016)	<i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)				NORBORD		
		112	Maximiser les volumes récoltables en été (2016)	Avec les incertitudes des secteurs BMMB, les entreprises ne font plus de chemins à l'avance au cas où ce serait une autre entreprise qui aurait la suite d'un chantier donné. Donc, il manque de chemins en gravier pour le printemps suivant et surtout pour récolter les secteurs de peupliers.	Élément discuté en Table opérationnelle entre les BGA et le MFFP (2016) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)				NORBORD RYAM		
		113	Une planification forestière opérationnelle répondant aux besoins des usines (2016)	La planification du MFFP doit être réalisée de façon collaborative et en amont afin de donner une marge de manœuvre aux opérations et pour l'approvisionnement des usines	Élément discuté en Table opérationnelle entre les BGA et le MFFP (2016) / PAFIO / PRAN / SADF <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Balancer les volumes entre les secteurs d'été et les secteurs d'hiver	Maximiser les volumes récoltables en été (2016)		NORBORD EACOM		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS			Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles				
	Possibilité forestière (suite)	114	Maintenir un approvisionnement constant des usines tout au long de l'année (2016)	Avoir accès à un approvisionnement suffisant (volume bois) pour maintenir les activités des usines (2018)	<p>Éléments discutés en Table opérationnelle entre les BGA et le MFFP (2016) / PAFIO / PRAN</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 3</i> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) <i>Orientation 1</i> (Augmenter la valeur créer à partir du bois pour générer plus de richesse collective <i>Objectif 1</i> (Doter le Québec d'une stratégie nationale de production de bois)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Assurer le maintien des activités de l'usine de La Sarre sur 3 quarts de travail et celle de Béarn sur 2 quarts. Pour RYAM, cela équivaut à une attribution de 200 000 m ³ SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèzes) annuellement (avec une portion de 60% en volume accessible sur chemin de gravier) (2018)			RYAM		
		115	Garantir un bon suivi de la gestion des forêts (2004)	Dépassement de la possibilité forestière par l'attribution des volumes non récoltés (VNR) à l'extérieur du secteur ciblé au départ dans la planification (2016)	<p>Le Ministère confirme qu'aucun dépassement de possibilité n'est occasionné par la récolte des volumes non récoltés (VNR). Le MFFP doit planifier ces volumes dans les secteurs «oubliés» (2016)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Améliorer la qualité du suivi en forêt / Établir un lien de confiance avec la population (2004)			CREAT ABAT		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Rentabilité des opérations forestières	120	Éviter d'assumer les coûts d'opération supplémentaires (2004)	Augmentation des coûts de récolte due aux demandes des utilisateurs (consultation et GIRT) (2013)	PAFIT 2018-2023, p.90 à 105; Dérogation à la CMO et à la CPRS, 2017 (dans PAFIT 2018-2023, annexe H) <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) <u>Orientation 1</u> (Augmenter la valeur créée à partir du bois pour générer plus de richesse collective) <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion de l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 1</u> (Préciser les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes de la population dont les communautés autochtones à l'égard de la gestion de l'aménagement des forêts au Québec) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Avoir des coûts d'approvisionnement en bois optimisés, contrôlables et prévisibles (2016) / Diminuer les coûts associés au suivi des travaux (2004)		NORBORD	
		121	Rentabilité des opérations et accès au territoire		PAFIT 2018-2023, p.115 à 117 <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) <u>Orientation 1</u> (Augmenter la valeur créer à partir du bois pour générer plus de richesse collective) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Maintenir la viabilité des opérations forestières par le contrôle des coûts liés à la construction de chemins, à la récolte et au transport, autant pour la récolte d'été que d'hiver (2016)	Plus de prévisibilité des secteurs BMMB et connaissance au moins 2 années à l'avance pour les constructions des chemins de gravier.	RYAM EACOM	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Rentabilité des opérations forestières (suite)	122	Trouver des débouchés rentables pour une plus grande diversité d'essences / Prioriser certaines essences (essences piliers)	Manque de marché pour certaines essences forestières (bouleau à papier, sapin baumier, mélèze), ce qui diminue la rentabilité des récoltes, notamment en été (2016)	<p>PAFIT 2018-2023, p.90 à 105</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 4</u> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) <u>Orientation 1</u> (Moderniser l'industrie forestière en diversifiant les produits pour mieux s'adapter à l'évolution des marchés, <u>Objectif 2</u> (La fabrication des produits du bois : diversifier pour moins dépendre d'une économie cyclique)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>				VRN RYAM	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Bonnes pratiques forestières	130	Maintenir les certifications forestières (SFI/FSC) sur le territoire d'approvisionnement (2016)	Les opérations forestières ont des impacts sur l'ensemble des ressources du milieu forestier. Coresponsabilité avec les autres bénéficiaires de l'unité d'aménagement (2004)	<p>Volonté des compagnies que les certifications forestières soient respectées. Sensibilisation auprès des entrepreneurs (2016) / PAFIT 2018-2023, p.8; p.70 à 114</p> <p>Facteur contributif : <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 4</i> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) <i>Orientation 2</i> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois) <i>Objectif 1</i> (Favoriser le développement et le maintien d'un réseau performant d'entreprises d'aménagement forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <i>Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Assurer une bonne communication entre intervenants pour les plans d'aménagement forestier (2013)		NORBORD RYAM		

B. Qualité de l'environnement

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
Qualité de l'environnement	Qualité de l'eau souterraine	210	Préserver la qualité de l'eau souterraine	<p>Les activités forestières mécanisées, réalisées sur eskers et moraines sont susceptibles de modifier la recharge par l'augmentation du ruissellement en surface, une diminution de la capacité d'absorption du sol ou une diminution de la capacité de filtration causée par la compaction du sol, un enlèvement du sol organique/végétal et/ou du sol minéral et l'orniérage (2016)</p>	<p>Recommandation (VOIC) retenue au PAFIT 2018-2023: p.108 à 112 / PAFIT 2018-2023, p.27 + ajout d'un besoin de connaissance (section 9.1, p.131) <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> Défi 2 (Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes) -Orientation 4 (Intégrer, dans la gestion forestière, les nouvelles connaissances sur la productivité des écosystèmes) Objectif 2 (Tenir compte de la fertilité des sols au moment de la planification et de la pratique des interventions forestières) -Orientation 5 (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols) Objectif 1 (Réduire les perturbations du sol qui nuisent au fonctionnement des écosystèmes et qui diminuent la productivité de la forêt à long terme)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> Critère 3 (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Conserver un couvert forestier adéquat sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT (VOIC 2016) / Limiter la superficie occupée par les chemins forestiers carrossables implantés sur les eskers identifiés (VOIC 2016) / Sécuriser les approvisionnements en eau potable issus des eskers et des moraines aquifères identifiés (VOIC 2016)</p>	<p>Il est recommandé par la TLGIRT : 1- de se doter d'un indicateur pour faire le suivi de la préoccupation des chemins forestiers sur esker et ce, tel que soumis au MFFP dans la fiche «Protection des eskers»; 2- d'établir une cible en se basant sur le principe de précaution enchâssé dans la Loi sur le développement durable en attendant d'avoir les connaissances scientifiques nécessaires sur lesquelles appuyer la cible; 3- que le MFFP s'engage à ajouter à la section 9 «Problématiques et besoins de connaissance» du PAFIT 2018-2023, un axe de besoin en connaissances liées à la qualité de l'eau souterraine, plus spécifiquement sur les impacts des chemins forestiers sur esker (commentaires concertés, PAFIT 2018)</p>		<p>SESAT</p> <p>MRC ABITIBI</p> <p>VRN</p> <p>OBVT</p> <p>CREAT</p>	
		211		<p>Les activités forestières mécanisées, réalisées sur eskers et moraines, sont susceptibles de causer des problèmes de contamination de l'eau souterraine par le déversement d'hydrocarbures. Affectant la qualité de l'eau souterraine et des sources gravitaires directement alimentées par l'eau des eskers et moraines (2016)</p>	<p>Recommandation (VOIC) retenue au PAFIT 2018-2023: p.108 à 112 / PAFIT 2018-2023, p.27 + ajout d'un besoin de connaissance (section 9.1, p.131) <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> Défi 2(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes) -Orientation 5 (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celle des sols forestiers) Objectif 2(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> Critère 3 (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Sécuriser les approvisionnements en eau potable issus des eskers et des moraines aquifères identifiés (VOIC 2016)</p>	<p>Il est recommandé par la TLGIRT que soit mise en place une mesure d'harmonisation sous la forme d'un moratoire des coupes forestières sur l'aire d'alimentation de l'esker Duprat, le temps que les données sur les aires d'alimentation soient peaufinées à l'échelle régionale (2021). Ce moratoire aurait donc une durée limitée qui pourrait être celle du présent PAFIT (2018-2023) (commentaires concertés, PAFIT 2018)</p>		<p>SESAT</p> <p>MRC ABITIBI</p> <p>VRN</p> <p>OBVT</p> <p>CREAT</p>	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Écosystèmes aquatique et riverain	220	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Le manque d'entretien des ponceaux peut nuire à la libre circulation des eaux et représente un transport de sédiments important (2016)	<p>PAFIT 2018-2023, p.26; RADF, art. 72 à 77, 79, 101, 103 à 108 et 114</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 2</u>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p>-<u>Orientation 2</u> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <u>Objectif 3</u> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p>-<u>Orientation 5</u> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <u>Objectif 2</u>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 3</u> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	Protéger la qualité de l'eau et les habitats fauniques (aquatiques et riverains) à proximité du réseau routier (2004) / Éviter les traverses de cours d'eau dont les bassins versants se jettent dans le parc national afin de minimiser les impacts sur la qualité de l'eau, notamment par les hydrocarbures et les sédiments (2016)	Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016) / Est-ce qu'une entente spécifique entre le parc national et les BGA pourrait répondre à la préoccupation? (2016)		MRC ABITIBI OBVT Sépaq CREAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Écosystèmes aquatique et riverain (suite)	221	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)	Effets néfastes des coupes sur les écosystèmes aquatiques et certains habitats fauniques (2013) / La récolte forestière réalisée dans le bassin versant d'un cours d'eau peut entraîner l'augmentation de ses débits de pointe et une modification de ses propriétés physico-chimiques, ce qui peut altérer l'habitat aquatique et accroître sa vulnérabilité (2016)	<p>Une étude du MFFP a été réalisée en 2004. Par contre, peu d'éléments ressortent de cette étude. Les certifications forestières souhaitent une gestion par bassin versant. Il sera important de définir l'échelle du bassin versant. Comité technique Bassin Versant (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.2 / RADF, chap. 3 et annexe 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p><i>-Orientation 2</i> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <i>Objectif 3</i> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p><i>-Orientation 5</i> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <i>Objectif 2</i>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	Protéger l' habitat faunique des bassins versants identifiés comme fragiles (commentaires concertés, PAFIT 2018) / Limiter à un seuil sécuritaire le pourcentage de coupe par bassin versant fragile identifié par la TLGIRT (2013) / Protéger la ressource hydrologique (2004)	Il est recommandé par la TLGIRT : 1- de maintenir un indicateur sous la forme d'AEC dans les bassins versants identifiés comme fragiles; 2- que le MFFP s'engage à ajouter à la section 9 «Problématiques et besoins de connaissance», du PAFIT 2018-2023, un axe de besoin en connaissances liées à la qualité de l'eau de surface, plus spécifiquement sur l'impact des activités forestières sur les habitats fauniques dans les bassins versants fragiles (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Sépaq OBVT CREAT VRN	
		222							

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Écosystèmes aquatique et riverain (suite)	223	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)	<p>Une étude du MFFP a été réalisée en 2004. Par contre, peu d'éléments ressortent de cette étude. Les certifications forestières souhaitent une gestion par bassin versant. Il sera important de définir l'échelle du bassin versant. Comité technique Bassin Versant (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.2 / RADF, chap. 3 et annexe 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 2</u> (Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p>-<u>Orientation 2</u> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <u>Objectif 3</u> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p>-<u>Orientation 5</u> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <u>Objectif 2</u> (Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 3</u> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	Protéger la qualité de l'eau des lacs servant de source d'eau potable (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Il est recommandé par la TLGIRT : 1- de maintenir un indicateur de pourcentage de la superficie occupée par un couvert forestier de 3 m et plus dans les bassins versants des lacs servant de source d'eau potable; 2- de maintenir un indicateur sur la largeur de la bande riveraine du tributaire principal des lacs servant de prise d'eau potable; 3- que le MFFP s'engage à ajouter à la section 9 «Problématiques et besoins de connaissance» du PAFIT 2018-2023 un axe de besoin de connaissances liées à la qualité de l'eau de surface, plus spécifiquement sur l'impact des activités forestières sur la qualité de l'eau des lacs servant de source d'eau potable (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)		OBVT CREAT VRN	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Écosystèmes aquatique et riverain (suite)	224	Territoire d'apparence naturelle (Entente paysage)	Les coupes forestières, lorsqu'elles sont trop grandes ou qu'il n'y a pas assez de forêts résiduelles, altèrent fortement le paysage dans les sites d'intérêt pour le plein air, le tourisme ainsi que les sites de villégiature (PAFIT 2018-2023)	<p>Entente paysage; RADF, art. 7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées), <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), <u>Objectif 4</u> (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 4</u> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) <u>Orientation 2</u> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois) <u>Objectif 2</u> (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (Avantages économiques et sociaux)</p>	Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques et maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage de sites d'intérêts (Entente paysage, p.1)	Conserver une bande riveraine de 60 m autour de certains lacs de villégiature (2016)		ABAT VRN OBVT Sépaq	
		225	Protéger la qualité de l'eau et les habitats fauniques (2004)	Raréfaction des milieux humides forestiers et non forestiers (2013)	<p>PAFIT 2018-2023, p.86; RADF, chap. 3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 5</u> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers), <u>Objectif 2</u> (protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 3</u> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	Accorder une attention particulière aux milieux humides lors des opérations forestières (2016)			ABAT OBVT CREAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Biodiversité	230	Protection de la biodiversité (2004) et de l'intégrité des écosystèmes	L'ouverture des chemins forestiers ainsi que le transport peuvent favoriser la propagation des espèces exotiques envahissantes (2016) et altérer la fonctionnalité des écosystèmes.	<p>Il semble que les certifications forestières touchent partiellement cet élément. Est-ce que des formations sur l'identification sont données par les certifications? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> Pas de mention spécifique concernant les espèces exotiques envahissantes dans la SADF (valider auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 1</u> (Diversité biologique)</p>	Maintenir la biodiversité (2004) et prévenir l'invasion d'espèces exotiques envahissantes		CREAT OBVT VRN Club Quad	
		231	Assurer la protection de la biodiversité (2004) et des habitats fauniques de qualité	Raréfaction des vieilles forêts (2016)	<p>PAFIT 2018-2023, p. 23 à 25, 73</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) -<u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) <u>Objectif 2</u> (Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle) -<u>Orientation 2</u> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <u>Objectif 3</u> (<i>Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier</i>)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 1</u> (Diversité biologique)</p>	Faire en sorte que la structure d'âge actuelle des forêts aménagées s'apparente à celle des forêts naturelles (2013)		ATRN ACPRN OBVT RYAM ABAT CREAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Biodiversité (suite)	232	S'assurer que le rendement accru n'aura pas d'impacts sur la biodiversité (2004)	Le reboisement ou les traitements favorisant la monospécification des forêts entraînent une diminution de la biodiversité des espèces végétales et animales (2016)	<p>C'est le MFFP qui fait le reboisement selon l'essence dominante qui était en place avant les coupes. Plantation d'une seule espèce ensuite dégagement. Le reboisement est fait sur environ 25-30% des superficies de coupes (2016) / PAFIT 2018-2023, p. 23 à 25, 78 à 80</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) <u>Objectif 1</u> (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 1</u> (Diversité biologique)</p>	Maintenir la biodiversité (2004)/ Tenir compte des espèces d'intérêt pour la chasse dans l'aménagement forestier (2013)		OBVT CREAT	
		233			PAFIT 2018-2023, p.23 à 26, 76 à 82	Maintenir des bouquets d'arbres aux endroits propices à la préservation d'éléments de biodiversité (2016)		ABAT ACPRN	
		234	Conserver des habitats fauniques de qualité et des écosystèmes sains	Raréfaction des chicots et du bois mort au sol (2013)	<p>MFFP «Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, cahier 5.1 - Enjeux liés aux attributs de structure interne des peuplements et au bois mort» [disponible sur demande] ; PAFIT 2018-2023, p. 23, 72 à 76</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) <u>Objectif 1</u> (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées) Enjeu écologique : Raréfaction du bois mort</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 1</u> (Diversité biologique)</p>	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de CPRS (2013)		RYAM OBVT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles		
	Qualité des habitats fauniques	240	Avoir facilement accès à un environnement propice aux activités liées au prélèvement ou à l'observation de la faune (2004)	Diminution constante du nombre de martres (2016)	<p>PAFIT 2013-2018, Annexe 7A, préoccupation 3G</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2</i> (Durabilité des écosystèmes) <i>Orientation 2</i> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier) Objectif 1 (Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1</i> (Diversité biologique)</p>	Maintenir un potentiel acceptable d'habitat de la martre par terrain de trappe (2004) / Maintenir ou améliorer la superficie de bons habitats pour la martre à l'échelle des terrains de piégeage (2013)	Le volet de cette préoccupation s'appliquant aux trappeurs sur terrain de piégeage, fera l'objet d'harmonisation dans le cadre du PAFIO.		ATRN
		241	Avoir facilement accès à un environnement propice aux activités liées au prélèvement ou à l'observation de la faune (2004)	La fragmentation de la forêt crée une perte d'habitat faunique (2016) / Manque de connectivité entre les grands massifs (2016)	<p>PAFIT 2018-2023, p. 25, p.72 à 76, p.86 à 88; Dérogation à la CMO et à la CPRS, 2017 (dans PAFIT 2018-2023, annexe H, p.15 à 17); Annexe C, p.1 à 10; Annexe D, p.1 / RADF, p.22 "Couvert forestier continu" et p.28 "massif forestier"/PAFIT 2013-2018</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2</i> (Durabilité des écosystèmes) <i>Orientation 2</i> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier) Objectif 1 (Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1</i> (Diversité biologique)</p>	Conserver suffisamment d'habitats de qualité bien répartis et reliés, à l'échelle de l'UA, pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité.	Le VOIC est déjà pris en compte par le MFFP car cet enjeu répond à une préoccupation du ministère. Il s'agit de l'enjeu 7.2.1.2 dans le PAFIT 2018-2023. Il importe d'en faire le suivi des indicateurs.		ATRN ACPRN

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Qualité des écosystèmes forestiers	250	S'assurer que le rendement accru n'aura pas d'impacts (2004) sur l'intégrité et la durabilité des écosystèmes	Les écosystèmes ne sont pas traités avec équité lors de l'aménagement forestier et l'exploitation des ressources ligneuses.	<p>Chap. 1.1 - LADTF (p.7): Aménagement écosystémique</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) <u>Objectif 1</u> (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées) <u>Objectif 2</u> (Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle) <u>Objectif 3</u> (Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 2</u> (le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers)</p>	Gestion de la forêt comme un tout, en intégrant la forêt, la faune et l'eau (2016) -> Aménagement écosystémique		AFAT OBVT CREAT	
		251		Effets de la taille et de la répartition spatiale des coupes (2013) sur la qualité des écosystèmes forestiers	<p>PAFIT 2018-2023, p. 100 à 105, p.130 à 141 / RADF, chap. 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) <u>Objectif 3</u> (Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 2</u> (le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers)</p>		Il est recommandé par la TLGIRT : 1- que le MFFP fournisse des explications supplémentaires, appuyées par des références scientifiques, quant à l'atteinte des objectifs visés; 2- que le MFFP consulte la Table dans la sélection des AIPL avant leur implantation sur le territoire forestier; 3- que le MFFP s'engage à ajouter à la section 9 «Problématiques et besoins de connaissance» du PAFIT 2018-2023 un axe de besoin de connaissances liées aux AIPL, plus spécifiquement sur l'impact de la production forestière intensive sur les écosystèmes (commentaires concertés, PAFIT 2018)		AFAT CREAT

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Qualité des écosystèmes forestiers (suite)	252	Garantir un bon suivi de la gestion des forêts (2004)	Manque de confiance envers la qualité et la quantité des suivis des travaux en forêt effectués par le MFFP. Les amendes pour les infractions au RADF ne sont pas assez élevées (2013)	PAFIT 2018-2023, partie 5 «Suivis forestiers», p.135 à 142 / RADF, chap. 8 <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 6</u> (Une gestion forestière durable, structurée et transparente) <u>Orientation</u> (Progresser en aménagement durable des forêts à l'aide de connaissances et d'outils, et en rendre compte) <u>Objectif 1</u> (Favoriser l'acquisition et une diffusion accrue des connaissances pour progresser en aménagement durable des forêts)	Améliorer la qualité du suivi en forêt (2013)		CREAT	
		253	Protection du sol (2018)	Le maintien du taux d'humidité du sol et des nutriments requis peut être limité en l'absence d'un couvert forestier adéquat et d'une quantité de biomasses résiduelles adéquates (2018)	MFFP "Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, cahier 5.1 - Enjeux liés aux attributs de structure interne des peuplements et au bois mort" [disponible sur demande] / PAFIT 2018-2023, p. 23, 72 à 76 / «Régénération forestière en forêt boréale mixte: Rôle du bois mort [...]» (https://archipel.uqam.ca/3908/1/M11627.pdf) <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 4</u> (Intégrer, dans la gestion forestière, les nouvelles connaissances sur la productivité des écosystèmes) <u>Objectif 2</u> (Tenir compte de la fertilité des sols au moment de la planification et de la pratique d'interventions forestières) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 3</u> (Conservation des sols et de l'eau)	Maintien du taux d'humidité et des nutriments dans le sol (2016)	Conserver une quantité de biomasses résiduelles minimales sur le parterre de coupe (2018)	CREAT OBVT	

C. Chemins multiusages

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
Chemins multiusages	Ambiance forestière	310	Protection de l'environnement et expérience nature «authentique» / Offrir une meilleure qualité d'activités récréotouristiques (2004)	Augmentation des utilisateurs, des campings improvisés, de la pression de la chasse et du braconnage en raison de l'étendue du réseau de chemins multiusages (2016)	<p>Est-ce que la réponse à cette préoccupation pourrait passer par la sensibilisation des utilisateurs? Tel que fait pendant la période de chasse par la Ville et le MFFP? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>1- S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques; 2- Impliquer les autres utilisateurs à la prévention des feux, des vols, du vandalisme et du braconnage; 3- Assurer un meilleur partage du territoire (2004)</p>	Davantage de chemins fantômes; Identifier les secteurs en chemin d'hiver et ceux d'été dans les plans quinquennaux; Étude de visibilité (2004)	CREAT VRN	
		311		Augmentation de l'accès à de nouveaux lacs (2016)	<p>Une modalité pourrait sans doute être facilement proposée, par exemple établir une distance minimale entre les chemins et les lacs (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <i>MILIEU AQUATIQUE RIVERAIN</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>S'assurer par la planification que l'accès au territoire (2004) lié aux chemins forestiers fait l'objet d'un suivi</p>		CREAT OBVT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Ambiance forestière (suite)	312	Protection de l'environnement et expérience nature «authentique» / Offrir une meilleure qualité d'activités récréotouristiques (2004) (suite)	Certains chemins multiusages empiètent trop près ou sur des infrastructures récréotouristiques reconnues (2016)	<p>Le RNI prévoit des distances à respecter. Un 60 m de bande visuelle (2016) / RADF, chap. 2 et 5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 4</u> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) <u>Orientation 2</u> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources du bois) <u>Objectif 2</u> (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (Le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	<p>Conserver le côté «sauvage» de la forêt / Conserver un paysage attrayant / Conserver une bonne qualité d'infrastructures récréotouristiques (2004)</p>		<p>CREAT Club Quad Club Motoneigistes Sépaq</p>	
		313	Préservation des écosystèmes et savoir-vivre	L'accès au territoire par les chemins multiusages entraîne l'augmentation des déchets en bordure de chemins (2016)	Est-ce que la réponse à cette préoccupation pourrait passer par la sensibilisation des utilisateurs? Tel que fait pendant la période de chasse par la Ville et le MFFP? (2016)	<p>1- S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques; 2- Impliquer les autres utilisateurs à la préservation d'un environnement de qualité; 3- Assurer un meilleur partage du territoire (2004)</p>	<p>Faire de l'éducation auprès de la population. Même si des déchets sont biodégradables, il est inapproprié de les lancer en bordure du chemin. La problématique est très présente près des zones habitées.</p>		<p>CREAT Club Quad VRN</p>

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Accessibilité au territoire	320	Conserver un réseau routier en bon état (2004)	Le manque d'entretien et de gestion du castor cause une dégradation des ponts et des ponceaux sur les chemins forestiers (2016)	<p>Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 2</u> (Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes) Orientation 5 (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) Objectif 2 (Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (Le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société) <u>Critère 6</u> (La prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Réduire les impacts négatifs des castors sur le réseau routier (2004)			RLTP CREAT Club Quad ACPRN	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Accessibilité au territoire (suite)	321	Planification à long terme du réseau de chemins forestiers et multiusages de plus en plus dense (2016)	La densité de réseau de chemins multiusages fragmente le territoire. L'entretien à la suite du départ des compagnies forestières ou minières est faible voire inexistant et peut entraîner de l'insécurité (2018).	<p>Le MFFP travaille actuellement à faire une planification sur 10-15 ans (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.2 / RADF, chap.5 / Cadre de référence et démarche de priorisation du réseau des chemins multiusages en A-T (http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_cadre_reference_demarche_priorisation_reseau_chemins_multiusages_region_mars_2013.pdf)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> : Défi 3 (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) Orientation 2 (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) Objectif 2 (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF:</i> Critère 5 (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société) Critère 6 (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Assurer l'entretien des chemins selon de bonnes pratiques environnementales (2018)	Établir un réseau de chemins forestiers prioritaires à entretenir (2018)		CREAT ACPRN	
		322	Préservation des écosystèmes et expérience nature «authentique»		<p>Le MFFP souhaite garder l'accès au territoire pour les travaux sylvicoles. Il peut être très difficile d'entreprendre la démarche de fermeture de chemins (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3 / RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> : Défi 3 (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) Orientation 2 (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) Objectif 2 (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF:</i> Critère 5 (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Analyser la possibilité de fermeture des nouveaux chemins forestiers lors de leur planification, en fonction des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Il est recommandé par la TLGIRT de Rouyn-Noranda que la fermeture de chemins forestiers soit intégrée dès leur planification, au lieu de déposer une demande au cas par cas auprès du MFFP dans le cadre de sa procédure provinciale de fermeture de chemins multiusages, ce qui permettrait d'anticiper les coûts de fermeture des chemins et de mieux informer les utilisateurs à l'avance (commentaires concertés, PAFIT 2018)		ABAT Club Quad	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Accessibilité au territoire (suite)	323	Accès à la forêt publique par un réseau de chemins multiusages planifié, priorisé et maintenu dans le respect des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	La construction des chemins forestiers est dispendieuse (2016) ce qui nuit aux activités de récoltes et à la rentabilité globale	<p>Une rencontre de planification entre les BGA et la Ville pourrait aider à cibler les secteurs communs où un partage des coûts pourrait être fait (2016) / PAFIT 2018-2023, p.102, 115 à 117; annexe D, p.2; et annexe H - Dérogation à la CMO et à la CPRS dans la sapinière / RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée), <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Prioriser les chemins forestiers multiusages existants afin d'améliorer la planification du financement nécessaire à leur maintien en fonction des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Le VOIC est déjà pris en compte par le MFFP. Considérant les coûts associés à l'implantation de chemins multiusages, la planification rigoureuse du réseau routier demeure une préoccupation importante tant pour les BGA que pour le MFFP. Le PAFIT comprend une carte des infrastructures et des chemins principaux à développer et à maintenir (chapitre 8). La Table GIRT pourrait éventuellement se doter d'un plan directeur pour l'entretien du réseau de chemins et le maintien de l'accessibilité au territoire public. Ceci étant dit, la direction régionale surveillera la réutilisation des chemins existants sur le territoire au lieu d'en implanter de nouveaux. (Réf. PAFIT 2018-2023)	NORBORD RYAM VRN EACOM		
		324	Préservation des écosystèmes et expérience nature «authentique»	La proximité de nouveaux chemins forestiers des limites du parc pourrait créer de nouvelles entrées vers celui-ci, menant à des utilisations illicites du Parc national d'Aiguebelle (2016)	<p>Des modalités existent pour les secteurs de coupe en périphérie du Parc, soit la coupe d'hiver pour éviter la création de nouveaux chemins gravelés (2016) / RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts;</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques (2004)		SÉPAQ		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS			Porteur	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation		
	Sécurité	330	Circuler en sécurité sur les infrastructures forestières	Le manque d'entretien des chemins forestiers peut représenter un danger pour la sécurité des utilisateurs (2016)	<p>Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Diminuer le risque d'accidents liés au transport forestier (2013)	Implanter une signalisation adéquate normalisée sur les chemins forestiers		MRC ABITIBI Club Quad	
		331		Le manque de données concernant l'état des chemins forestiers rend l'utilisation de ces chemins non sécuritaire pour le grand public (2016)	<p>Produire une cartographie classifiant les chemins multiusages selon leur état. Mandat du comité technique sur les chemins multiusages? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> -<u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), <u>Objectif 4</u> (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>					AFAT

D. Récréotourisme et patrimoine culturel

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère			
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles						
Récréotourisme et patrimoine culturel	Territoire d'apparence naturelle	410	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	L'impact visuel de certaines coupes forestières à proximité du parc pourrait se remarquer au niveau des installations de mise en valeur où l'on voit à l'extérieur du parc (2016)	<p>Voir modalités de l'Entente paysage / PAFIT 2018-2023, p.113 / RADF p.24-25 «encadrement visuel», chap. 2/Entente Paysage UA 086-51</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> -Défi 3 (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) Orientation 2 (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), Objectif 4 (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</p> <p>-Défi 4 (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) Orientation 2 (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois) Objectif 2 (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	<p>Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p> <p>Conserver une qualité de paysage acceptable dans les sentiers de vélo ; maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p> <p>Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013) et de villégiature ; maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage		SÉPAQ				
		411	Avoir une offre récréotouristique intéressante (rentabilité); expérience «nature»	Le développement récréotouristique peut être affecté par la diminution de la qualité du paysage causée par les coupes forestières (2016)					<p>Pour certaines zones à la limite de l'UA (ex. : Preissac), l'application de deux ententes paysage distinctes aux modalités différentes pourrait avoir un impact négatif sur la qualité visuelle du paysage à partir d'un point d'observation situé à l'extérieur des limites de l'UA 82-51.</p>			MRC ABITIBI	
				Le développement récréotouristique peut être affecté par la diminution de la qualité du paysage causée par les coupes forestières									
		412	Conserver le paysage le long de la route verte (2016)	Le développement récréotouristique peut être affecté par la diminution de la qualité du paysage causée par les coupes forestières								Sépaq VRN	
		413	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	Les travaux forestiers peuvent dégrader la qualité visuelle du paysage selon les perceptions des utilisateurs (2016)								CREAT OBVT VRN	
414	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	Les coupes forestières altèrent fortement le paysage lorsque les secteurs de coupes sont trop grands (2016)				CREAT OBVT VRN							

			ENJEUX			SOLUTIONS				
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Porteur	Suivi du Ministère
	Quiétude des utilisateurs et des résidents	420	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004); Avoir le sentiment d'être loin en forêt (2004)	Le bruit associé aux travaux forestiers exécutés à proximité des limites du parc où l'on retrouve des hébergements ou effectués en période de haute saison peut déranger la quiétude des utilisateurs (2016)	Il semble qu'il existe des modalités répondant à cette préoccupation. Certains secteurs à proximité du Parc ne sont pas coupés en haute saison. (2016) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserver la quiétude des utilisateurs et des résidents (2013)			SÉPAQ	
		421		Le bruit des opérations forestières et du transport nuit à la quiétude des autres utilisateurs (2016)	Est-ce que l'application de la réglementation municipale concernant le bruit pourrait répondre à la préoccupation? (2016) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)				MRC ABITIBI	
	Activités sportives	430	Accessibilité des activités en forêt	La hausse des coûts des baux de villégiature et des permis de chasse (2016)	Il s'agit d'un enjeu hors de portée de la Table. Par contre, celle-ci pourrait sans doute émettre une recommandation? (2016) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)				RLTP ACPRN	
		431	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004); Avoir le sentiment d'être loin en forêt (2004); Accroître la sécurité routière (2004)	Les coupes forestières affectent la planification des sentiers de motoneiges (2016) et de quads	Entente d'harmonisation PAFIO 2013-2018, février 2015, UA 082-51 (MFFP, Tembec, Club de motoneige de Rouyn-Noranda) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserver la quiétude des clients (2004) / Assurer la communication entre le MFFP, les opérateurs forestiers et les associations de motoneigistes concernant les travaux d'aménagement forestier afin d'assurer la sécurité des utilisateurs des sentiers de motoneige	Communiquer régulièrement avec les agents de liaison régionaux pour échanger des informations/ Relocaliser temporairement le sentier lorsque celui-ci est sur le chemin forestier visé par un BGA pour ses opérations/Respecter le droit consenti de 10 m autorisé par le MERN au club		Club motoneigistes Club Quad	
		432	Être en sécurité lors des déplacements dans les sentiers de motoneiges et de quads	Les coupes à blanc exposent les sentiers de motoneige aux vents, qui créent des lames de neige, ce qui nuit à la visibilité et à l'entretien des sentiers.	Résolution déposée par le Club Motoneigistes de Rouyn-Noranda à la TLGIRT le 8 novembre 2017 <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserver la qualité des sentiers et de réduire la fréquence des entretiens/Conserver de la végétation sur 5-10 m en bordure des sentiers comme brise-vent et barrière de neige	Laisser en place une bande de végétation de chaque côté des sentiers		Club Motoneigistes Club Quad ACPRN	Suivi de l'entente d'harmonisation

E. Communication et consultation

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
Communication, consultation	Communication de l'information	510	Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004)	Le processus de gestion forestière est compliqué et fait en sorte que certains utilisateurs ne s'y retrouvent pas. Ils ont de la difficulté à suivre les dossiers car il manque de la vulgarisation	<p>Les informations sont disponibles auprès du MFFP (au bureau ou par téléphone). Est-ce que le besoin est plus large? (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>-Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire) <u>Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale) <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs (2013)			AFAT RLTP	

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
	Communication de l'information (suite)	511	Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Le processus de gestion forestière est compliqué et fait en sorte que certains utilisateurs ne se sentent pas concernés, ont de la difficulté à suivre les dossiers, etc.	<p>Voir travaux du Comité technique communication / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs par des outils simples, bien répertoriés et vulgarisés (2016)			AFAT	
		512	Incompréhension face au changement de gouvernance de la forêt (2016)	Incompréhension face au changement de gouvernance de la forêt (2016)	<p>Consulter LADTF, SADF, PAFIT, etc.</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>		Ateliers thématiques sur le nouveau régime forestier; présentations par le MFFP			AFAT

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
	Communication de l'information (suite)	513	Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Accès aux données géographiques concernant les couches superposables de secteurs d'intérêt faunique et de conservation (2016)	<p>Valider avec le MFFP et les BGA l'accès aux couches (2016) / accès à des données gratuites depuis déc. 2017 (https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-aux-donnees-gratuites/)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale) <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>		Que le MFFP rende disponibles les fichiers de forme («shape files») pour usage exclusif d'analyse des planifications d'aménagement forestier (Résolution ATR-N, 2018)		CREAT ATR ABAT OBVT	

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
	Communication de l'information (suite)	514	Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004)	Les informations livrées lors des consultations publiques sont parfois difficiles à comprendre pour les membres de la TLGIRT et le public en général	<p>Rapports de consultation du MFFP [en ligne] : https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> Défi 1 (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) -Orientation 1 (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) Objectif 2 (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire) -Orientation 2 (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale) Objectif 2 (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> Critère 6 (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs par des outils simples, bien répertoriés et vulgarisés (2016) (suite)	Le VOIC est retenu dans les pratiques du MFFP. Les listes de contrôle internes du ministère sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MFFP). / Séance d'information annuelle au mois de février afin d'informer la population de la planification forestière. / Présentation du plan de communication du MFFP aux TGIRT.		TGIRT (comité Communication)	

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
	Communication de l'information (suite)	515	Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Les informations contenues dans le PAFIT sont parfois difficiles à comprendre pour les membres de la TLGIRT et le public en général	PAFIT 2013-2018; PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3 <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientations</u> <u>Orientations</u> 1 (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire) <u>Orientations</u> <u>Orientations</u> 2 (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale) <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)		Le VOIC est retenu dans les pratiques du MFFP. Les listes de contrôle internes du ministère sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MFFP). / Séance d'information annuelle au mois de février afin d'informer la population de la planification forestière.		TGIRT (comité Communication)	
	Consultation	520	Éducation forestière (2016)	Les informations en lien avec la gestion forestière sont complexes.	Définir en préoccupation et objectif. L'AFAT offre ce genre d'ateliers dans les écoles, journée «Portes ouvertes sur notre forêt» (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3 <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones), <u>Orientations</u> 1 (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Bien définir les besoins en matière d'éducation pour le maintien d'une culture forestière et faire valoir l'importance sociale, environnementale et économique de la forêt (2016)	Des formations en amont des consultations seraient importantes pour le grand public. Le développement d'une culture forestière se fait sur de la formation permanente à long terme.		AFAT	

			ENJEUX		SOLUTIONS					
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Thème	Sous-thèmes
	Consultation (suite)	521	Accès à l'information et harmonisation des usages	<p>Norbord fait peu ou pas d'opération, donc elle est rarement désignée en tant que BGA. Ainsi, l'entreprise forestière n'est pas souvent invitée aux rencontres d'harmonisation et d'entente entre le MFFP, certains utilisateurs et les BGA . Elle n'est pas consultée, pas informée des discussions, des tractations, des ententes d'harmonisation diverses.</p> <p>Comme ce sont généralement les BGA désignés aux résineux qui participent aux rencontres, cela a pour effet d'avoir à composer avec des faits accomplis qui nuisent souvent aux activités forestières en secteurs de feuillus.</p>	<p>Documents de la Table GIRT (2016) / PAFIT 2018-2023, annexe D, p.3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones), <u>Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale) <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>Avoir un processus de consultation et d'harmonisation des usages forestiers transparent, efficace et satisfaisant pour les parties (2016)</p>	<p>Le VOIC est retenu dans les pratiques du MFFP. Les listes de contrôle internes du ministère sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MFFP). / Séance d'information annuelle au mois de février afin d'informer la population de la planification forestière. / Présentation du plan de communication du MFFP aux TGIRT.</p>		NORBORD	